

tants de rechercher par de très instantes supplications la volonté de Dieu. Le Souverain Pontife, ayant enfin décidé de manifester sa pensée, désigna comme date ce jour, dimanche de la Passion de Notre-Seigneur. Il convoqua au palais du Vatican, à l'issue de sa messe, les Révérendissimes cardinaux Antoine Vico, évêque de Porto et Sainte-Rufine, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Janvier Granito Pignatelli di Belmonte, évêque d'Albano et rapporteur de la cause, ainsi que le R. P. Angelo Mariani, promoteur général de la Foi, et moi, Secrétaire soussigné, et déclara solennellement en leur présence : *La preuve des deux miracles est faite : savoir :*

La guérison instantanée et parfaite de Marie-Antonie Mirandelle, atteinte d'un mal perforant plantaire ; — et la guérison instantanée et parfaite de Thérèse Bellin, atteinte de tuberculose péritonéale et pulmonale, avec lésion organique de l'orifice mitral.

Sa Sainteté a donné ordre de publier ce décret et de l'enregistrer dans les Actes de la Sacrée Congrégation des Rites, le 6 avril de l'année 1919.

L. † S.

† A. cardinal VICO,
*Evêque de Porto et Sainte-Rufine,
Préfet de la S. Congrégation des Rites;*

ALEXANDRE VERDE,
Secrétaire de la S. Congrégation Rites.

FRANCE

Les nouveaux Evêques de Metz et de Strasbourg. — Par décret de M. le Président de la République française, sur le rapport de M. Clémenceau, président du Conseil, Mgr Pelt, vicaire-général de Metz est nommé à l'évêché de Metz ; Mgr Ruch, évêque de Nancy, est nommé à l'évêché de Strasbourg.

Ces deux nominations sont faites par le Gouvernement français en vertu des dispositions du Concordat, qui est toujours en vigueur en Alsace et dans la Lorraine annexée. On remarquera qu'elles n'ont pu s'accomplir qu'après entente entre le Gouvernement et le Saint-Siège. Ces deux diocèses avaient leurs évêques, Mgr Benzler pour Metz ; Mgr Fritzen pour Strasbourg. On savait qu'ils avaient remis leurs démissions au Souverain Pontife, qui seul pouvait les accepter. D'autre part, Mgr Ruch est évêque de Nancy, et il ne peut être transféré sur un autre siège que par le Pape, comme seul le Pape peut nommer un nouvel évêque à Metz. Il a fallu que des négociations officielles, bien que discrètes, aient été engagées avec le Saint-Siège et qu'elles aient heureusement abouti.

Ces deux choix du reste, sont excellents. Sans doute les sectaires trouveront à reprendre à la procédure suivie à cette occasion ; ils crai-